

CNIA Saada affiche un bon cru en 2013

● La filiale du groupe SAHAM affiche de bons résultats, excepté pour l'activité vie, qui pâtit de la sous-performance de la bancassurance.

La concurrence qui sévit sur le marché des assurances ne semble pas avoir raison de la filiale assurance du Groupe SAHAM. Celle-ci affiche des indicateurs financiers en nette appréciation à fin 2013. Ils dépassent les prévisions des analystes de BMCE Capital Bourse. En effet, le chiffre d'affaires s'élève à 3.502 MDH, soit une augmentation de 8,5% comparativement à fin 2012. Cette évolution recouvre une appréciation de 12% du chiffre d'affaires non vie à 3.108 MDH,

soit 2 points de plus que le taux prévisionnel de croissance du chiffre d'affaires non vie fixé à un taux annuel moyen de 10% entre 2010 et 2013, lors de l'introduction en Bourse, capitalisant sur l'effort commercial consenti au niveau des marchés des particuliers et de l'entreprise. En effet, la compagnie affiche clairement sa stratégie de positionnement sur la non-vie et particulièrement l'automobile, qui représente 56% des primes émises en 2013, au lieu de 54,3% en 2012. A contrario et à dé-

faut de réseau bancaire en propre, le chiffre d'affaires vie a reculé de 13,6% à 393 MDH. Pour les analystes de BMCE Capital Bourse, «ces performances confirment de facto la réussite de la stratégie commerciale déployée par CNIA Saada sur l'ensemble de ses marchés particuliers, entreprises et professionnels». Le résultat technique brut présente également une progression significative en enregistrant un excédent de 195 MDH en 2013, contre un excédent de 46 MDH en 2012. Cette performance est le fruit de l'assainissement continu du portefeuille de la compagnie. D'ailleurs, le taux de sinistralité a été réduit de 1,2 point, ramenant ainsi le ratio S/P global de 69,9% en 2012 à 68,7%. Le résultat financier enregistre une légère baisse de 3%, passant de 438 MDH en 2012 à 425 MDH, suite à la contre-performance du marché actions. Le bénéfice net s'établit ainsi à 281 MDH, contre 263 MDH en 2012, soit une amélioration de 6,5%, alors que les analystes de BMCE Capital Bourse tablaient sur un bénéfice net en retrait, se fixant à 255 MDH. Au vu de ces réalisations, le conseil d'administration compte proposer à la prochaine assemblée générale convoquée le 30 avril 2014, la distribution d'un dividende unitaire de 34 DH contre 26 DH en 2012, soit un dividend yield de 3,5% sur la base du cours en Bourse de 978 DH en date du 12/03/2014. «La hausse de près de 31% du dividende distribué devrait être interprétée comme un signal positif pour les actionnaires de la compagnie», estime-t-on chez BMCE Capital Bourse. Par ail-

leurs, il y a lieu de souligner que ces performances interviennent dans un contexte marqué par une quasi-transformation du marché, notamment sur le plan réglementaire. À juste titre, le directeur général de CNIA Saada, Mehdi Tazi, a rappelé que 2013 a connu l'entrée en vigueur de la convention d'indemnisation corporelle automobile, le 1er janvier 2013. «La gestion du dossier sinistre s'effectuera désormais par l'assureur direct, à condition que le préjudice corporel ne dépasse pas 10% d'incapacité physique», avait-il précisé. De même, le texte de loi portant création de l'agence de contrôle a été adopté par le Parlement et n'attend que la publication du décret d'application. Le marché a également connu un redressement sur les tarifs Auto et entreprises, ainsi que l'imposition de la DAPS de l'arrêt des bureaux directs, dont le nombre est jugé suffisant pour la taille de marché. «Le fait est véridique pour certaines villes comme Casablanca, alors que dans d'autres villes et petits patelins, le potentiel existe toujours», a tenu à préciser le DG de CNIA Saada.

Le taux de sinistralité a été réduit de 1,2 point, ramenant ainsi le ratio S/P global de 69,9% en 2012 à 68,7%.

D'ailleurs, pour cette dernière, 71% des émissions nettes d'annulations ont été réalisées par le réseau exclusif (agents et bureaux directs) le reste étant réalisé par les sociétés de courtage. Il a été également question de discussions entre la DAPS et le secteur sur la mise en place de la couverture catastrophe naturelle, ainsi que sur la refonte du livre IV du code des assurances qui régit la distribution.

PAR SARA BAR-RHOUT
s.bar-rhout@leseco.ma

Davantage de synergies groupe

Le déploiement en Afrique de l'assurance, n'est pas porté par CNIA Saada, mais plutôt sa société mère, Saham. Celle-ci a une stratégie très agressive pour assurer cette extension. Par ailleurs, même si on ne risque pas de voir dans le court terme CNIA Saada consolider les résultats des autres compagnies d'assurance du groupe, celle-ci profite d'ores et déjà des synergies fortes en matière de réassurance. Grâce à Saham Re, la filiale de réassurance du groupe Saham, implantée aujourd'hui au Togo, dans l'île Maurice et au Luxembourg, CNIA Saada garde en rétentio n une partie du risque et cède le reste en réassurance, permettant une meilleure maîtrise du coût de la réassurance.